

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Dénomination sociale : AAR Tech Advisory

Forme : SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle)

Capital social : 1000 €

Siège social : 60 rue François 1er, 75008 Paris

Numéro SIREN : 999 234 586 RCS de Paris

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars, à 14h, Monsieur AL RIFAI Adnan, associé unique de la société AAR Tech Advisory, après avoir rappelé que la société est unipersonnelle, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION : Modification des modalités de mention de l'adresse du Président

L'associé unique décide de modifier la rédaction des statuts concernant l'adresse du Président afin de ne plus y faire figurer son adresse personnelle précise, mais une mention renvoyant aux informations déclarées au Registre du Commerce et des Sociétés.

En conséquence, l'article 29 des statuts est modifié comme suit :

« Demeurant à l'adresse qui sera déclarée au Registre du Commerce et des Sociétés. » *Le reste de l'article demeure inchangé.*

DEUXIÈME DÉCISION : Mise à jour de l'état civil de l'associé unique

L'associé unique décide de mettre à jour la rédaction des statuts le concernant afin de supprimer la mention de son statut matrimonial.

En conséquence, l'article 29 est modifié comme suit :

« Adnan Pierre AL RIFAI, né le 17/08/1991 à Baalbeck (LIBAN), de nationalité française. » *(La mention "Célibataire" est ainsi supprimée).*

TROISIÈME DÉCISION : Mise à jour des statuts

L'associé unique décide, suite aux modifications adoptées ci-dessus, de procéder à la refonte des statuts de la société qui seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

QUATRIÈME DÉCISION : Pouvoirs pour les formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité auprès du Guichet Unique des entreprises (INPI) et du Greffe du Tribunal de Commerce.

Fait à Nanterre, le 13 mars 2026.

L'Associé Unique AL RIFAI Adnan

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to be 'A', 'R', 'I', 'F', 'A', 'I' followed by a long horizontal stroke.